Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 22 août 2002

établissant les prescriptions communes applicables aux rapports concernant les programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales cofinancés par la Communauté et abrogeant la décision 2000/322/CE

[notifiée sous le numéro C(2002) 3103]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2002/677/CE)

(JO L 229 du 27.8.2002, p. 24)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2008/940/CE de la Commission du 21 octobre 2008	L 335	61	13.12.2008

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2002D0677:20030604:FR:PDF